CTL du 23 mai 2017
Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Aujourd'hui est convoqué, en seconde convocation, un CTL avec 9 points à l'ordre du jour et pas des moindres !!!

Le Directeur Général a pris toutes les mesures pour réduire le dialogue social à sa plus simple expression en réduisant les temps de préparation et de compte-rendus des CTL et des CAPL, en supprimant le remboursement des frais de déplacement des élus suppléants.

**Convoquer un CTL avec 9 points à l'ordre du jour sur une seule demie journée relève purement et simplement d'une remise en cause du rôle indiscutable des représentants élus dans toutes les instances.**

Afin que les représentants du personnel puissent exercer leur mandat dans des conditions "normales", nous vous demandons désormais de convoquer les représentants en CTL sur une journée complète comme d'autres directeurs l'ont d'ores et déjà accordé, soit de réduire les ordres du jour de ces instances.

Cette demande est faite en espérant que vous saurez montrer votre attachement à un dialogue social de qualité.

Les représentants FO-DGFiP de la Haute-Marne